



2017-2018 ADULTES EN ALPHABETISATION



Médiathèque Jean-Jacques Rousseau

Réseau des médiathèques de Montpellier Méditerranée Métropole

Visite découverte

L'idée est de donner l'envie à chacun, par une visite guidée, de revenir à la médiathèque. Mettant l'accent sur des ressources adaptées, elle permet d'utiliser et de s'approprier individuellement et progressivement le lieu et ses ressources.

Les informations nécessaires pour que les membres du groupe puissent s'inscrire individuellement sont distribuées et commentées.

La visite peut être l'occasion, pour les individus comme pour le groupe, de choisir des documents à rapporter chez soi ou dans les locaux de l'association pour prolonger l'activité lors des cours.

Visites thématiques

Après une première visite de découverte, les séances peuvent être thématiques de manière à ce que les usagers se rendent compte concrètement de l'utilisation qu'il est possible de faire du lieu : lecture d'albums (sans texte ou avec très peu de textes, importance d'un moment partagé autour du livre avec les enfants), présentation de magazines (articles courts, rubriques, lecture pour soi), écoute musicale (musiques populaires, musique du pays d'origine).

Il est également possible de réserver un créneau pour la diffusion d'un film de notre catalogue sur place (fiction, documentaire, dessin animé).

Visite en autonomie

C'est un temps pendant lequel les membres du groupe peuvent découvrir facilement un secteur de la médiathèque et ses collections, en autonomie avec l'accompagnant. Les bibliothécaires sont présents, dans le cadre de l'ouverture au service public, pour conseiller et aider à la découverte.

Pas d'encadrant de la médiathèque

Durée de l'accueil : 1 heure à 1 heure 30

Nombre de participants maximum : 15 (hors encadrants)

Nombre d'encadrants (personnel médiathèque) : 1 à 2

Accueil les jeudis et vendredis de 14h à 15h et vendredis matins.

Modalités de réservation : uniquement sur rendez-vous.

Secteur Adultes : 04-67-10-70-24

Secteur Image et son : 04-67-10-70-25

Les emprunts sont réalisés sur la carte collective de l'encadrant.

Les collectivités peuvent emprunter des documents dans le cadre d'une utilisation strictement professionnelle. L'emprunt de DVD n'est pas autorisé. L'emprunt est possible dans l'ensemble des médiathèques du réseau.

60 documents maximum pour 8 semaines, dont :

12 documents sonores (CD audio) maximum,
6 revues maximum.

Tarif de l'abonnement annuel :

Collectivités domiciliées dans la Métropole de Montpellier et dans le département de l'Hérault : **50 €**

Charte d'accueil

Les médiathécaires sont présents pour orienter et conseiller, ils sont responsables de l'espace.

En acceptant la demande de la structure, ils s'engagent :

- ✓ A accueillir les participants et les encadrants pour leur présenter la séance, le lieu et ses règles.
- ✓ A rester fidèle au projet prévu.
- ✓ A préparer en amont un choix de documents adaptés aux participants et respectant la thématique s'il y en a une.
- ✓ A accompagner les participants tout au long de l'accueil.
- ✓ A conseiller l'encadrant dans un éventuel choix de documents à emporter.

L'accompagnateur est, quant à lui, garant des participants.

En prenant rendez-vous à la médiathèque, il s'engage :

- ✓ A prévenir au plus tôt en cas d'annulation ou de souhait de modification de la visite.
- ✓ A préparer en amont la visite à la médiathèque.
- ✓ A accompagner les participants tout au long de l'accueil.
- ✓ A prendre connaissance du règlement intérieur et à en respecter et faire respecter l'application.

médiathèque Jean-Jacques Rousseau

230, avenue du Biterrois

34080 Montpellier

04-67-10-70-20

mediathequejjrousseau@montpellier3m.fr

Accès : Tramway ligne 1 (arrêt Saint Paul)

Bus : ligne 15 (arrêt Les Gémeaux)